

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022
CONVOCATION DU 17 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELOUR

ABSENTS :

M ROCHE à M CHOCRAUX
M OLIVE à Mme THELLIER-CUVELIER
Mme SINIARSKI à Mme GELEZ
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Elodie DELATRE

DÉLIBÉRATION N°10/2022

Vote de la subvention pour le CCAS de Cappel-en-Pévèle pour 2022.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle de 20 000 € euros.

Cette subvention est révisable chaque année. Cette dépense sera reprise au Budget Primitif 2022 de la commune à l'article de fonctionnement 657362 et figure en recettes de fonctionnement dans le budget primitif 2022 du CCAS à l'article 7474.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix (19 voix pour).

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 04/03/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 04/03/2022

Séance du Conseil Municipal – Jeudi 24 Février 2022

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le 04/03/2022



ID : 059-215901299-20220224-24022022_D10BP-DE